



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conjointe conformément à l'arrêté préfectoral n°R02-2024-04-02-00002 relative à la demande d'autorisation environnementale unique (DAEU) et à la construction projetée d'une station de transfert d'énergie par pompage (STEP) au quartier « Périnelle » lieu-dit « Haut Plaisance » sur le territoire de la ville de Saint-Pierre, au profit des sociétés MERIDIAM et NATURE & PEOPLE FIRST.

Cette enquête publique d'une durée de trente (30) jours consécutifs, se déroulera du 02 mai 2024 au 31 mai 2024 à la mairie de Saint-Pierre, siège de l'enquête publique.

Madame Danielle COROSINE est désignée, en qualité de commissaire enquêteur, par décision n° E24000002 / 97 du 21 mars 2024, pour encadrer et conduire l'enquête publique et siègera à la mairie de Saint-Pierre.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales à la mairie de Saint-Pierre, siège de l'enquête publique, aux dates et heures indiquées dans le tableau ci-après :

Jeudi 2 mai 2024	9h00 – 13h00	Ouverture et permanence
Mardi 7 mai 2024	9h00 – 13h00	Permanence
Mercredi 15 mai 2024	9h00 – 13h00	Permanence
Jeudi 23 mai 2024	9h00 – 13h00	Permanence
Vendredi 31 mai 2024	9h00 – 13h00	Permanence et Clôture

Le dossier d'enquête publique, les pièces qui l'accompagnent et les registres d'enquête publique, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sont déposés à la mairie de Saint-Pierre, pendant le délai prévu à l'article 1^{er} de l'arrêté susmentionné.

Le dossier est consultable à la mairie de Saint-Pierre du 02 mai 2024 au 31 mai 2024 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des services, et également sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous : www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/ « participation du public/enquêtes publiques 2024 » conformément à l'arrêté préfectoral n°R02-2024-04-02-00002 du 02 avril 2024 relatifs à la demande d'autorisation environnementale unique (DAEU) et à la construction projetée d'une station de transfert d'énergie par pompage (STEP) au quartier « Périnelle » lieu-dit « Haut Plaisance » sur le territoire de la ville de Saint-Pierre, au profit des sociétés MERIDIAM et NATURE & PEOPLE FIRST.

Le public peut prendre librement connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur, à la mairie de Saint-Pierre ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr. Ces observations seront annexées aux registres d'enquête publique.

Toutes les informations relatives à ce dossier pourront être demandées aux personnes ci-après désignées :

Madame Nora EDOM
Cheffe de projet développement STEP
Société MERIDIAM
Quartier Palmiste – 97232 LE LAMENTIN
☎ : +596 696 69 51 19
✉ : n.edom@Meridiam.org

M. Laurent BRINO
Adjoint au chef du Pôle Police de l'Eau
Pointe de Jaham – BP 7212
97274 SCHCELCHER Cedex
☎ : +596 696 69 86 63 – ☎ : 0596 59 59 06
✉ : laurent.brino@developpement-durable.gouv.fr

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Pierre et sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) : www.martinique.developpement-durable.gouv.fr « participation du public/enquêtes publiques 2024 ».